



Commune mixte de Lajoux

Bureau Communal CH – 2718 Lajoux (JU)

Lajoux, le 17 septembre 2026

AVIS A LA POPULATION

No 09/26

Election d'un nouveau Conseiller communal

Nous avons le plaisir de vous annoncer que Monsieur Olivier Christe a été élu tacitement en tant que Conseiller communal.

Nous lui adressons nos plus sincères félicitations et lui souhaitons d'ores et déjà beaucoup de succès et de satisfaction dans l'exercice de sa nouvelle fonction.

Félicitations!

Répartition des dicastères suite à l'arrivée d'un nouveau Conseiller communal

Suite à la prise de fonction d'Olivier Christe en tant que Conseiller communal, une réorganisation des dicastères a été effectuée.

Ainsi, Stéphane Rossel reprend la responsabilité du dicastère de l'urbanisme, tandis qu'Olivier Christe prend en charge le dicastère de l'agriculture.

Les autres Conseillers communaux conservent quant à eux leurs dicastères respectifs.

VENTE DE POMMES ET POMMES DE TERRE 2026

Le Conseil communal, en association avec des fournisseurs régionaux, vous propose comme chaque année, la vente de pommes, de jus de pommes et de pommes de terre.

Les personnes intéressées sont priées de bien vouloir remplir le bulletin de commande ci-dessous et le retourner à l'administration communale jusqu'au **lundi 5 octobre 2026** dernier délai.

Nous avons la possibilité de vous offrir un choix important de variétés, c'est pourquoi, nous vous demandons d'être précis dans votre commande.

Par cette décision, le Conseil communal espère répondre à une demande de la population et vous remercie d'avance de votre intérêt.

Vous trouverez, dans un prochain tout-ménage la date de livraison des pommes, jus de pomme et pommes de terre.

Bulletin de commande de pommes, jus de pomme et pommes de terre

Variétés de pommes	nbre de carton(s) de 10 kilos à	
Pinova		Fr. 24.-
Gala		Fr. 24.-
Boscop		Fr. 24.-
Jonagold		Fr. 24.-
Golden		Fr. 24.-
Braeburn		Fr. 24.-
Idared		Fr. 24.-
Topaz		Fr. 24.-

Jus de pomme	nbre de Bag-in-Box de 10 litres à	
Jus de pomme		Fr. 24.-

Variétés de PDT	nbre de sac(s) de <u>15 kilos</u> à	
Blanches		Fr. 14.-
Rouges		Fr. 14.-

Nom et prénom :

Numéro de téléphone :

Date et signature :

Rappel – Règlement communal sur les chemins

Le Conseil communal rappelle aux exploitants agricoles les principales règles à respecter lors de l'utilisation des chemins agricoles, conformément au règlement communal sur les chemins, notamment à son art. 16.

Art. 16 Il est interdit :

- a) de souiller les chemins en y déversant de l'eau ou du lisier, de jeter du bois, des pierres, de mauvaises herbes et autres déchets sur la chaussée ;
- b) de labourer les banquettes des chemins. Une distance minimale de 100cm mesurée depuis le bord du revêtement du chemin doit impérativement être respectée ;
- c) d'endommager les couches d'usure des chemins au moyen des charrues ou en traînant des objets de toutes sortes ;
- d) de refermer les saignées et les rigoles ouvertes dans les banquettes pour assurer l'évacuation des eaux de ruissellement ;
- e) d'utiliser les chemins lors de travaux dans les champs comme place de retournement ;
- f) de modifier, sans autorisation préalable du Conseil communal, les installations et ouvrages de quelque manière que ce soit (raccordement compris) ;
- g) de déposer du matériel de toute nature sur les ouvrages ou aux abords de ces derniers sous réserve des dispositions de l'art. précédent ;
- h) d'éliminer le verglas sur les chemins en béton avec du sel ou d'autres matériaux similaires ;
- i) d'utiliser des chaînes à neige sur les chemins gravelés, excepté pour les véhicules d'intervention (chasse-neige, ambulance, pompiers, services forestiers).

Local à louer

La Commune met en location un local situé au Bout Dedô 66b.

- **Surface** : 30 m²
- **Loyer mensuel** : Fr. 80.–
- **Disponibilité** : dès le **1er octobre 2026**

Pour tout renseignement complémentaire ou pour organiser une visite, nous vous invitons à prendre contact avec le responsable de la voirie au 079 541 03 25.

Une belle journée pour nos aînés

Le 17 septembre dernier, nos aînés ont eu le plaisir de partager une belle journée placée sous le signe de la découverte, de la convivialité et de la bonne humeur.

La journée a débuté par une visite des vitraux à Romont, une magnifique occasion de découvrir ce patrimoine artistique et culturel exceptionnel. Les participants ont ensuite pris la direction de Morat, où une agréable balade dans les rues de la vieille ville a permis de profiter pleinement du charme et de l'histoire de cette cité.

Entre découvertes, échanges et moments de partage, cette sortie a été l'occasion de passer un très agréable moment ensemble, dans une ambiance chaleureuse et conviviale.

Visites commentées des vitraux de l'église de Lajoux

Il y a 50 ans disparaissait le peintre Coghuf. Dans le cadre de cette année jubilaire plusieurs événements sont organisés, à découvrir sur www.coghuf.ch.

Pour notre village l'historienne de l'art Samantha Formaz fera des visites commentées des vitraux de l'église.

Dates : les samedis 26 septembre, 17 et 24 octobre à 11h

Tarifs : 6 CHF par personne

Durée de la visite 1 heure places limitées / infos et réservations www.coghuf.ch

Dépouilles

Des dépouilles seront prochainement disponibles dans le cadre de travaux forestiers.

Les personnes intéressées sont invitées à prendre directement contact avec le garde forestier au 079 706 21 24 afin d'obtenir les informations nécessaires.

Les dépouilles se situeront principalement du côté des Embreux, avec la possibilité d'avoir un ou deux feuillus.

Communication du Triage forestier La Courtine

Sécurité en forêt : la responsabilité de chacun

La forêt est un milieu naturel vivant, magnifique, mais comportant des risques imprévisibles. En raison des récents épisodes de sécheresse, de nombreux arbres morts ou affaiblis apparaissent dans nos massifs.

Pour votre sécurité, le **triage forestier La Courtine** vous informe des points importants suivants :

- **Un danger naturel accru** : Les arbres morts ou desséchés sont particulièrement fragiles. Des branches, voire des arbres entiers, peuvent tomber à tout moment, même sans vent.
- **Le maintien du bois mort pour la biodiversité** : Une grande partie de ces arbres restera volontairement debout. Ils forment des refuges et des zones de nourrissage indispensables à la faune (oiseaux, insectes, etc.).
- **Aucune sécurisation intégrale possible** : Il est impossible de rendre une forêt entièrement sûre. Conformément au cadre légal, la forêt n'est pas un espace aménagé sous surveillance constante.

Votre sécurité relève de votre propre responsabilité.

Le Triage La Courtine invite l'ensemble de la population et des promeneurs à faire preuve de vigilance lors de leurs sorties et à adapter leur comportement :

- *Évitez d'entrer en forêt en cas de vents forts ou juste après une tempête.*
- *Restez attentifs à ce qui se trouve au-dessus de vous lors de vos pauses.*

Dans le cadre de la procédure d'autorisation, le Canton a octroyé le permis à l'opérateur concerné.

Les oppositions déposées contre le projet ont été rejetées par le Canton.

À la suite de cette décision, les opposants ont décidé de ne pas faire recours. Le Conseil communal a également examiné la situation et a décidé de ne pas recourir contre la décision cantonale.

La procédure étant ainsi arrivée à son terme, l'opérateur pourra procéder à la réalisation de l'installation conformément au permis délivré.

Communication des sociétés / associations du village

APRÈS NOTRE 4^e FESTIVAL DU RIRE
NOUS SOMMES HEUREUX DE
REVENIR
AVEC DEUX
SOIRÉES MÉMORABLES!

Association La Diva
YOANN PROVENZANO
PERFORMANCE

LAJOUX / Maison des Oeuvres
Vendredi 23 octobre / 20h30

Infos & réservations sur
www.riresurlajoux.ch
ou 079/303 53 08

BENJAMIN & HADRIEN
Une enquête policière avec des policiers
PØLAR PØLAR

LAJOUX / Maison des Oeuvres
Samedi 24 octobre / 20h30

Infos & réservations sur
www.riresurlajoux.ch
ou 079/303 53 08

ALORS VENEZ À NOUVEAU
RIRE AVEC NOUS!

Association La Diva

BILLETTS EN VENTE SUR
www.evenfrog.ch

LES 23 ET 24 OCTOBRE 2026

LE PETIT DU RIRE



AVIS DE CONSTRUCTION

Requérante : Madame Lucie Affolter, Aux Esserts 17d, 2718 Lajoux

Projet : Rénovation de deux portes d'écurie

Au lieu-dit : La Rochatte - n° de parcelle : 169

Zone d'affectation : Zone agricole

Dimensions : Porte 1 : Hauteur : 2.16 m / Largeur : 2.02 m
Porte 2 : Hauteur : 2.03 m / Largeur : 2.16 m

Genre : Matériaux : Bois

Dépôt public de cette demande, avec plans, **jusqu'au 28 septembre 2026**, au secrétariat communal de et à 2718 Lajoux où les oppositions, faites par écrit et motivées, seront reçues jusqu'à cette date inclusivement (Date du timbre-poste faisant foi).